



## 2) élection du 2<sup>ème</sup> adjoint

Mme DARMAILLACQ Josseline est candidate.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 DECEMBRE 2011**

#### DELIBERATION

Le Maire propose de mettre aux voix le candidat au poste 2<sup>ème</sup> adjoint :

VOTE : Mme DARMAILLACQ            9 pour

Mme DARMAILLACQ Josseline est proclamée 2<sup>ème</sup> adjoint et est installée immédiatement.

Après les modifications apportées, le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2011 est signé par tous les membres présents ou représentés.

## 3) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le maire explique que le budget n'étant pas voté, il est nécessaire de délibérer pour :

- les travaux de toiture de la mairie. Le montant des travaux s'élèvera à 17 346,44 €
- 2 corbeilles : 189,92 € et 3 miroirs : 670,72 €.

#### DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2012 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation de réaliser les travaux de couverture de la mairie (remise à neuf) et pour l'achat de 3 miroirs routiers et 2 poubelles aux toilettes de l'Espace Pierre COILLOT, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 2135-57 « Installations générales agencements, aménagements des constructions » « travaux mairie » pour 17 346,44 euros.
- au compte 2152-71 « Installations de voirie » « matériel et outillage de voirie » pour 670,72 euros
- au compte 2135-60 « Installations de voirie » « Espace Pierre COILLOT » pour 189,92 euros

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2012.

VOTE : unanimité

## 4) délibération pour l'élection des membres à la commission intercommunale des impôts directs de la C.D.C.

Le maire explique que l'article 1650 A du Code Général des Impôts oblige la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique.

Le 21 décembre, la CDC a délibéré pour la création d'une commission intercommunale des impôts directs. Cette commission participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés et donnera un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

La CIID ne supprime pas la CCID (Commission Communale des Impôts Directs), commission qui n'examine pas les mêmes bases que la CIID.

Le tableau ci-dessous résume le déroulement de la création de la CIID, des communes au Centre des Finances Publiques :

Commissaires	Par commune	Total	Envoi aux Impôts	Retenus par les Impôts
Titulaires	2	26	20	10
Suppléants	2	26	20	10

Le maire propose de présenter des membres inscrits sur la liste préparatoire de la CCID.

## DELIBERATION

Le Maire présente au conseil municipal la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

- Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts

Le conseil municipal,

DECIDE de proposer

- les commissaires titulaires suivants :

- DOUENCE Lisette, LAURET Michel

- les commissaires suppléants suivants :

- CHATELIER Francis, COLLIN DUFRESNE Patricia

VOTE : unanimité

### **5) divagation de chiens : courrier RAR de M. ROMA**

Le maire rappelle le courrier RAR de M. ROMA se plaignant des chiens du voisinage. Le maire a rencontré l'administré propriétaire de ces animaux qui ayant un tout petit jardin les libère de leur enclos. Les chiens divaguent, éventrent les poubelles que l'agent municipal doit ramasser et surtout engendrent la peur des habitants du quartier.

Le maire souligne qu'à chaque conseil municipal la divagation des chiens est évoquée et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, deux chiens ont été récupérés par la SACPA et deux autres chiens errants ont été remis à leur propriétaire dès leur prise.

M. DUCOUSSO fait état des conséquences sur les humains et les animaux des divagations des chiens (morsures, moutons tués, coût pour la société...).

M. AUGUEUX souligne le fait que ces animaux peuvent également causer des accidents.

A la question de Mme LAMOTHE, le maire répond qu'à sa connaissance, tous les propriétaires pujolais de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories possèdent un permis de détention.

Le conseil municipal décide le principe d'une amende de police qui viendra s'ajouter aux frais de remboursement de la SACPA, société récupérant les animaux errants. Le maire se renseignera auprès de la Sous préfecture pour mettre le dispositif en place.

D'autre part, le maire a sollicité les services de cette administration pour savoir si la commune pouvait s'équiper d'un fusil hypodermique dans le but de pouvoir neutraliser les animaux errants et dangereux.

### **6) première approche budgétaire 2012 :**

- Le maire distribue un tableau récapitulatif des trois taxes directes locales (tableau inséré en fin de compte rendu).

Les deux grandes rentrées fiscales de Pujols sur Ciron sont les taxes locales et la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le maire demande aux élus de réfléchir à une hausse des taux (TH, TF, TFNB) ou pas.

Pour information, le Conseil Général a voté cette année une augmentation de 3,5 % de la TFPB.

M. DUCOUSSO souligne que le fait de conserver le taux bas de la TFNB permet aux propriétaires de garder leurs terrains.

M. AUGUEUX dit qu'il faudrait encourager les Pujolais qui n'utilisent pas leurs terrains à les vendre afin que ces parcelles soient exploitées.

- Les orientations budgétaires 2012 s'articulent autour de trois axes :

- raccordement des bâtiments communaux au tout-à-l'égout

- préemption de terrains au Bourg pour organiser la liaison centre Bourg.

- projets voirie (aménagement du carrefour de la Lisseuse, ralentisseurs)

Seul, ce dernier projet pourrait être reporté sur une autre année.

Le maire signale que 70 points lumineux seront obsolètes en 2014. Le remplacement de cet éclairage public sera à programmer. A cet égard la commune s'est portée candidate pour un

dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique des équipements publics communaux initié par le Syndicat D'Énergie Électrique de la Gironde.

Le maire souligne que la partie autofinancement des travaux de l'extension de l'école vient d'être réalisée pour environ 100 000 euros.

- Il donne le détail de chaque emprunt.

	année de disposition des fonds	objet	total emprunt	taux	annuité 2012	fin de l'emprunt (durée)
commune	2002	Immeuble PERROY	137 204.12	5.10	12 922.39	2016 (15 ans)
commune	2006	Presbytère	140 187.00	3.50	11 826.55	2021 (15 ans)
commune	2009	Travaux routiers + Foyer rural	100 000.00	3.45	12 372.27	2019 (10 ans)
commune	2009	Eclairage traversée bourg	55 755.20	0.00	5 575.52	2019 (10 ans)
R.P.I.	2011	Extension école	165 000.00	4.92	15 192.80	2026 (15 ans)
TOTAL					57 889.53	

Il précise que le RPI rembourse l'emprunt pour l'extension de l'école mais ce syndicat nous répercute l'annuité sur le montant de notre participation.

L'analyse financière de la commune montre un endettement raisonnable, une capacité d'autofinancement suffisante.

Si un emprunt devait être envisagé, la commune devrait se positionner avant l'été car les banques seront certainement assujetties à des quotas.

## 7) refonte de la numérotation postale

Mme DARMAILLACQ souligne que :

- elle a rencontré l'agent de La Poste qui distribue le courrier. Cette dernière conseille de supprimer « à Budos » dans l'adresse « route d'Illats à Budos ».
- elle propose deux modifications sur la refonte : une pour les familles FAUCHE et LAFON (leur adresse serait « Videau » et non « route de Videau à Colas ») et une pour tout « Colas », ex « route de Videau à Colas ».

Un débat s'instaure. Mme NADEAU souligne qu'il n'y a pas eu de demande d'administrés pour cette refonte et qu'un changement d'adresse occasionne des frais et des complications administratives. Elle préconise d'améliorer la signalétique et de rappeler qu'il faut apposer noms et numéro sur la boîte aux lettres.

Après échanges, le conseil, à la majorité, décide de poursuivre l'investigation en se renseignant notamment sur les obligations que cela crée aux administrés.

Avant de prendre la décision finale une large concertation sera menée.

Si un consensus ne se dégage pas, le projet sera abandonné.

## 8) Convention d'Aménagement de Bourg

Suite à l'intervention de M. AUGUEUX lors du précédent conseil, le maire apporte les précisions suivantes :

En 2007, le conseil municipal avait délibéré pour la candidature à la procédure de Convention d'Aménagement de Bourg qui avait été enregistrée en date du 15 février 2007 par les services du Conseil Général. Après plus de deux ans sans réponse, le maire a repris contact. En fait, le dossier ne pouvait pas être pris en compte en l'état, l'assainissement collectif n'existant pas.

Il sera sans doute opportun de relancer le dossier après les travaux d'assainissement et d'urbanisation qui sont programmés dans le centre Bourg.

## 9) questions diverses

- La commission de sécurité de la Sous préfecture avait imposé des travaux de mise aux normes concernant le foyer rural. L'entreprise PERROY a procédé à ceux-ci qui se sont élevés à 2 294,69 € T.T.C.

- Le maire fait part aux élus de la réunion publique le 6 mars à 18 heures sur l'assainissement collectif de Mareuil et du Bourg. Le quartier « Cap de Hé » est en attente. Le maire adressera un courrier nominatif aux administrés concernés et M. GUERRERO convoquera l'entreprise adjudicataire. Nous entrons dans la phase opérationnelle. Le commencement des travaux aura lieu vers le 1<sup>er</sup> avril 2012.

- signature de la demande de subvention Ciron Nature

M. GUERRERO informe que le projet d'entretien écologique des rives de l'Arec (zone de 2 ha, classée « Natura 2000 ») soutenu par « Ciron Nature » est momentanément retardé du fait d'un changement de structure dans le réseau Natura 2000 « Vallée du Ciron », le Syndicat Vallée du Bassin Versant du Ciron devenant seul porteur de l'animation du site Natura 2000 du Ciron.

- Le maire fait part du courrier du CPGATM remerciant pour l'octroi de la subvention 2011.

- Il informe les élus que l'URSSAF a fait un contrôle sur les comptes 2009 du CCAS. Aucune anomalie n'a été constatée, et aucune remarque formulée.

- Il donne le nombre d'électeurs au 10 janvier 2012 : 553 électeurs (517 électeurs au 28 février 2011 + 64 nouveaux électeurs – 28 radiations).

- Le maire communique le nombre de la population :

- 715 hab au 1<sup>er</sup> janvier 2011

- 744 hab au 1<sup>er</sup> janvier 2012

- Les gens du voyage séjournent à l'Espace Pierre COILLOT du 2 janvier au 2 février 2012. Un accord écrit a été signé entre eux et la mairie. Cet écrit prévoyait en outre une participation de 400 euros. Ils ont remis cette somme qui a été versée au Trésor Public. Un constat des lieux contradictoire a été dressé.

- Deux candidats aux législatives, MM. Maxime SIBE et Gilles SAVARY ont contacté le maire pour être reçus par le conseil municipal avant la présidentielle. Le conseil, à la majorité [pour 1 (M. DUCOUSSO), abstention 2 (M. AUGUEUX + pouvoir), contre 8] décide qu'aucune rencontre de candidats aux législatives n'aura lieu avec le conseil municipal avant le vote de la présidentielle.

Néanmoins tous les candidats pourront disposer, s'ils le désirent, du foyer rural pour recevoir les Pujolais.

- Le maire rappelle la rencontre avec M. MEYNARD, Président de la CDC le 24 janvier : à 18 h avec les élus, à 19 h avec les Pujolais.

- M. GUERRERO tient à féliciter l'agent municipal pour la réfection du mur du cimetière.

Séance levée à 22 Heures 05.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

	Tx 2007 à 2011	Bases réalisées 2009	Bases réalisées 2010	Bases budget 2011	Bases réalisées 2011	Produit réalisé 2009	Produit réalisé 2010	Produit réalisé 2011
<b>Taxe Habitation</b>	12.90	556 278	602 778	<b>633 000</b>	<b>621 272</b>	71 760	77 758	<b>80 144</b>
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	19.70	333 398	348 728	<b>373 900</b>	<b>377 124</b>	65 679	68 699	<b>74 293</b>
<b>Taxe Foncière (Non Bâti)</b>	38.44	28 511	28 748	<b>29 100</b>	<b>29 024</b>	10 960	11 051	<b>11 157</b>
<b>PRODUIT DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES</b>						148 399	157 508	<b>165 594</b>